

AR Prefecture

063-200070712-20240408-20240408_38-DE
Reçu le 22/04/2024
Publié le 22/04/2024

N° 20240201-38

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 AVRIL 2024 à 18 HEURES 30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 29 mars 2024

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 08 avril 2024 à 18 heures 30, 47 avenue du Général De Gaulle – 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Jean-Eric GARRET, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Maryse BARGE, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Mohammed OULABBI, Isabelle ROCHE LACOMBE, Jean-Michel LAVEST, Thomas BARNERIAS, Yves GACON, Ghislaine DUBIEN, Michel GONIN, Jany BROUSSE, Patrick SAUZEDDE, Maria DA COSTA, Pépita RODRIGUEZ, André DEBOST, Alexandra VIRLOGEUX, Frédéric CHONIER, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Stéphane RODIER, Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, David DEROSSIS, Isabelle FUREGON, Pierre CONTIE, Catherine PAPUT, Michel COMBRONDE, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Philippe BARRAU, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE et Pierre ROZE

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Chantal CHASSANG à Yves GACON
Caroline GUELON à Olivier CHAMBON
Bernard VIGNAUD à Tony BERNARD
Daniel BALISONI à Didier CORNET
Frédéric BARADUC à Frédéric CHONIER
Sophie DELAIGUE à Stéphane RODIER
Monique DURAND-PRADAT à Michel COMBRONDE
Didier STURMA à Isabelle FUREGON
Farida LAÏD à Eric BOUCOURT

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s :

Daniel BERTHUCAT, Michel COUPERIER, Ludovic DASSAUD, Georges LOPEZ, Christophe DOS SANTOS et Rachel BOURNIER

Conseillers ayant voix délibérative :

Guy PRADELLE et Daniel CRAMER

Secrétaire de séance : Pierre CONTIE

**VOTE DES TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES
(TEOM) POUR 2024**

Rapporteur : Olivier CHAMBON, Vice-Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code Général de Impôts.

Conseiller.e.s en exercice :

58

Conseiller.e.s présent.e.s :

43

Suppléant.e.s ayant voix
délibérative :

2

Conseiller.e.s représenté.e.s :

9

Total votants :

54

AR Prefecture

063-200070712-20240408-20240408_38-DE
Reçu le 22/04/2024
Publié le 22/04/2024

Le rapporteur rappelle que la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne a fait le choix de converger vers un taux unique de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour l'ensemble de son territoire, à échéance de cinq ans à partir de la fusion des quatre EPCI. C'est pourquoi, au terme de cette période de lissage, en 2022, il a été proposé d'approuver l'instauration d'un taux unique de 13,60 %. En 2024, il est proposé de maintenir ce taux de 13,60 %.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Fixe** ainsi le taux de TEOM pour l'année 2024 à 13,60 % ;
- **Charge** le Président de notifier cette décision à la Direction des Services Fiscaux par l'intermédiaire des services préfectoraux.

TOTAL VOTANTS : 54	Conseillers présents : 45	Représentés : 9	Non-participation :
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 54	Pour : 54	Contre : 0	Abstention : 0

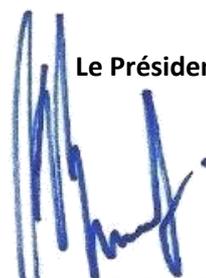
Pour ampliation certifiée conforme,

Le Secrétaire de séance



Pierre CONTIE

Le Président,



Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

